



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2025

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 24.06.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de juin à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre juin deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI - Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT - Laurent BAYART - Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERALT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER - Sophie DIEMER – Henri BECKER – Lydie MOUGEL – Hervé DIEBOLD – Jean -Charles WILLM - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Monsieur Laurent GUILLO donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 3 juillet 2025

Publié sur le site internet de la commune le 3 juillet 2025

Le Maire, Béatrice BULOUE



5. Affaires foncières : Cession de la parcelle 397 et d'une partie à détacher des parcelles 354/15,17 et 396/18 en section 8

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 21

Conseillers
absents : 6
dont 6 avec procuration

La vente porte sur un terrain d'une superficie de 12,36 ares situé rue du Strengfeld, se composant :
De la parcelle cadastrée section 8 n° 397/15 avec une contenance de 0,36 ares

Des parcelles cadastrées provisoirement comme suit :

Section 8 n° (2)/15 avec une contenance de 1,60 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 354/15

Section 8 n° (4)/17 avec une contenance de 4,13 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 17

Section 8 n° (6)/18 avec une contenance de 6,27 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 396/18.

Le bien relève du domaine privé de la commune. La commune est libre de choisir les modalités de la vente. La propriété non bâtie a fait l'objet d'une estimation de sa valeur vénale par les services de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (voir pièce jointe).

Une offre a été réceptionnée en date du 5 mars 2025, au prix de 340 000 €.

La vente sera précédée de la signature d'un compromis dans l'attente de l'obtention par les acquéreurs du financement définitif de son projet.

La commune s'engage à vendre à M. Fatih YESIL, avec la faculté de substituer une SCI dont il serait associé, l'emprise foncière se composant :

De la parcelle cadastrée section 8 n° 397/15 avec une contenance de 0,36 are

Des parcelles cadastrées provisoirement comme suit :

Section 8 n° (2)/15 avec une contenance de 1,60 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 354/15

Section 8 n° (4)/17 avec une contenance de 4,13 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 17

Section 8 n° (6)/18 avec une contenance de 6,27 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 396/18.

Mme le Maire propose de procéder à cette vente.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

- DECIDE de vendre les parcelles suivantes :

Section 8 n° 397/15 avec une contenance de 0,36 are

Section 8 n° (2)/15 avec une contenance de 1,60 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 354/15

Section 8 n° (4)/17 avec une contenance de 4,13 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 17

Section 8 n° (6)/18 avec une contenance de 6,27 ares à détacher de la parcelle section 8 n° 396/18.

à M. Fatih YESIL, né le 15 avril 1998 à Schiltigheim domicilié à Mundolsheim avec la faculté de substituer une SCI dont il serait associé, au prix de 340 000,00 €. Les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

- AUTORISE Mme le Maire à signer le compromis, l'acte de vente et tout document afférant. Le compromis de vente respectivement l'acte de vente inclura une clause garantissant l'affectation du bien à l'habitation, et le caractère non spéculatif en cas de revente, identique à celle intégrée à la délibération du 10 mars 2025 concernant la cession de la maison située au 9 rue du Général Leclerc.

ADOpte A LA MAJORITE DES VOIX

Par 23 voix Pour

3 Contre : Henri BECKER – Lydie MOUGEL - Grégory RICHERT (procuration de vote)

1 Abstention : Hervé DIEBOLD

Mundolsheim, le 3 juillet 2025

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI